

XII E P I T R E.

dent justice à vostre merite.

J'ay l'honneur d'estre trop bien connu de VOSTRE EXC. pour craindre qu'en lui demandant cette faveur Elle me soupçonne de quelque interest temporel ; aussi n'est ce que pour ceux à qui je suis tout à fait inconnu , & qui pourroient faire de moy ce jugement desavantageux , que je prends ici Dieu à témoin sur mon âme , que mon grand & mon veritable dessein , c'est la gloire de mon Dieu , la defense de ses Attributs & de sa Souveraine Perfection , l'édification des Fielles , la Réunion de tous les gens de bien dans un même corps , & en un mot le salut des hommes.

Après

